



Préfecture de l'Eure
Canton de Pacy-sur-Eure
Arrondissement des Andelys
Commune de La Chapelle Longueville

**2026DCM41 Souscription d'un emprunt auprès
de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le
financement de la réhabilitation de l'école
Thomas PESQUET**

L'an deux mille vingt-six, le mercredi huit juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le premier juillet, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire et publique, sous la présidence Mme Karine CHÉRENCEY, maire.

Étaient présents : BEAU Christophe, CARTENET Virginie, CARTON Philippe, CHÉRENCEY Karine, CHEVALIER Grégory, DELOTTE Nathalie, DIEUDONNÉ Marie-Christine, GARNIER Julien, GASSIES Jean-Marie, GINESTIERE Isabelle, JOILLE Thomas, LARDILLEUX-CORNET Catherine, LEBEL Nathalie, LECOLLAIRE Marie, Jennifer MENDY, PICOWAYS Thomas, REGNIER Christophe, ROUEN Marjory, ROUSSARIE Pascale, SAFFRÉ Laurent, SIMMONIN Sylvain, VILLAIN Maud

Ont donné pouvoir : BOUTRAIS Patrice pouvoir à LEBEL Nathalie, EOCHE-DUVAL Juliette pouvoir à GINESTIERE Isabelle, HAQUET Christine pouvoir à ROUSSARIE Pascale, LUBAS Jean-Marc pouvoir à CARTON Philippe, ROQUES Stéphane pouvoir à CHÉRENCEY Karine

Soit sur 27 membres en exercice, 22 présents. Madame Nathalie DELOTTE est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2026DCM26 du 15 avril 2026 portant sur le vote du budget 2026,

Considérant la nécessité de financer la réhabilitation de l'école Thomas Pesquet en ayant recours à un emprunt,

Considérant les offres de financement reçues des établissements bancaires,

Considérant l'offre de prêt proposée par la Caisse des Dépôts et Consignations, jugée la plus adaptée aux besoins de la commune,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- SOUSCRIT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Ligne du prêt : Prêt Transformation Écologique

Montant : 450 000 €

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat, majoré de 0,50 %

Révision du taux d'intérêt : à chaque échéance, en fonction de la variation du taux du Livret A

Mode d'amortissement : prioritaire

Commission d'instruction : 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt

- AUTORISE Madame le Maire à signer l'offre de prêt, le contrat de prêt ainsi que tous les actes et documents nécessaires à la souscription et à l'exécution de cet emprunt.
- DIT que Les crédits nécessaires au remboursement du capital, des intérêts, des commissions et de tous les frais afférents à cet emprunt seront inscrits chaque année au budget communal.

À La Chapelle-Longueville,
Le 08/07/2026

La Maire
Karine Chérencey

La secrétaire de séance
Nathalie Delotte

